

ASSOCIATION MYCOLOGIQUE BUXEENE

Bulletin d'adhésion année 2009

La cotisation est fixée à 15 Euros par famille pour la période comprise entre la date d'adhésion et le 31 décembre 2009.

Cette cotisation s'applique à l'ensemble des membres de la famille qui souhaitent participer aux activités de l'A.M.B. (le titulaire, son conjoint et ses enfants ou petits-enfants mineurs ou étudiants).

Une assurance couvre les personnes désignées ci-après dans le cadre des activités effectuées avec l'A.M.B. C'est pourquoi il est conseillé de remplir soigneusement le présent bulletin.

Pour adhérer, il vous suffit d'imprimer ce bulletin, de le compléter et de l'envoyer affranchi au tarif en vigueur, accompagné d'un chèque bancaire ou postal de 15 Euros libellé au nom de « **Association Mycologique Buxéenne** », au siège social de l'association :

Association Mycologique Buxéenne
4, rue des Closeaux
91 790 – Boissy-sous-Saint-Yon

DESIGNATION DU TITULAIRE.

NOM Mme, Mlle, M.(1)	Prénom
Adresse		
Code postal	Ville
Téléphone fixe	Tél. mobile
Adresse E-mail		

DESIGNATION DES MEMBRES POUVANT ACCOMPAGNER LE TITULAIRE.

Parenté	Prénom	Nom (si différent du titulaire)
Conjoint(e) (1)
Enfants ou Petits-enfants (1)

(1) : Rayer les mentions inutiles

Remarques diverses :.....
.....

Date :.....**Signature :**